

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Pascal BROCHARD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Olivier LE GUYADER, M. Pascal BINET, Mme Christelle BRILLAUD, , Mme Jacqueline BLAIN, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Antoine SANTOS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

**ABSENTS :** Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE

Date de la convocation : 09/02/2024

Mme Christelle SOURISSE est nommée secrétaire de séance.

**N° : DELCM2024-02/06**

**OBJET : PROJET DE DEMOLITION D'UN BATIMENT ENERGIVORE POUR CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT - CAMPAGNE DETR/DSIL 2024**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'avancée du projet de création d'une médiathèque. Le dossier en est au stade APD.

Elle rappelle que la construction de la médiathèque se fera sur l'emprise foncière de l'actuelle salle du Foyer Soleil qu'il sera donc nécessaire de démolir.

L'emplacement du projet de médiathèque a été déterminé du fait de sa centralité et de sa desserte par des liaisons douces permettant de profiter d'un environnement apaisé. Dans un premier temps, la réhabilitation de la salle du Foyer Soleil a été étudiée mais rapidement il a été constaté que la disposition intérieure du bâtiment n'était pas adapté et que, surtout, il serait difficile de la rendre qualitative en terme de confort énergétique.

Elle ajoute que le lot « démolition » ainsi que le lot « terrassement-VRD-aménagements extérieurs » ne sont pas pris en compte dans les demandes d'aides financières que la Commune déposera prochainement auprès de la DRAC dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation et du Département de la Vendée. Les aménagements extérieurs comprennent le terrassement du terrain et les travaux de VRD. A cela s'ajoute les espaces extérieurs de la médiathèque et en l'occurrence la création d'une terrasse et d'une pergola et la végétalisation de l'ensemble (plantes grimpantes sur la structure et engazonnement).

Aussi, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la campagne DETR/DSIL 2024 pour le financement de ces deux lots. Elle ajoute que le plan de financement pourrait se présenter ainsi :

| Dépenses   |                     | Recettes                                     |                     |                 |
|--|---------------------|--|---------------------|-----------------|
| Nature   | Montant             | Nature                                       | Montant             | %               |
| <i>Lot démolition</i>                                    | 69 000,00 €         | Subvention Préfecture                        | 71 800,00 €         | 50,00 %         |
| <i>Lot Terrassement-VRD-<br/>Aménagements extérieurs</i> | 74 600,00 €         |  |                     |                 |
|  |                     | Sous-total                                   | 71 800,00 €         | 50,00 %         |
|  |                     | Emprunt                                      |                     |                 |
|  |                     | Autofinancement                              | 71 800,00 €         |                 |
|  |                     | Sous-total reste à charge de la collectivité | 71 800,00 €         | 50,00 %         |
| <b>Total dépenses</b>                                    | <b>143 600,00 €</b> | <b>Total Recettes</b>                        | <b>143 600,00 €</b> | <b>100,00 %</b> |

Aussi, sur proposition de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- approuve et adopte le programme (avant-projet-définitif) relatif à la construction de la médiathèque et par ce biais des 2 lots objets de la présente demande d'aide et le calendrier de réalisation présentés par Madame le Maire
- décide d'approuver le plan de financement pour la réalisation de ce programme
- décide que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget 2024
- autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'Etat d'un montant de 71 800 € dans le cadre de la campagne DETR/DSIL 2024
- autorise Madame le Maire à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance  
Christelle SOURISSE

LE MAIRE,  
Émilie DUPREY

